

Ministère de la Jeunesse
et des Sports.

- correspondance
- lettre

101 / 1973 - 2913 / 1983

37 pgs 7 doc

29 AOUT 1983

2388 /12.08.02

Monsieur le Ministre de la
Défense Nationale
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de l'organisation des
loisirs pour la population, j'ai l'honneur de porter à votre connais-
sance que le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration
avec les orchestres IMPALA et ABANAKARUNGU organisent un concert au
Stade de NYAMIRAMBO Samedi le 3 Septembre 1983.

Je vous demande en conséquence de
bien vouloir détacher un contingent des agents de l'ordre pour assurer
la sécurité des participants. Nous souhaiterions disposer de ce con-
tingent à partir de 14 H00.

Je compte sur votre habituelle com-
préhension.

G.P.I.h:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la
Gendarmerie Nationale
KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture
KIGALI
- Monsieur le Commandant de la Gendar-
merie Groupement KACYIRU
KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDIYIMANA Augustin



Kigali, le

29 AOÛT 1983

N° 2389

/12.08.02

I T A N G A Z O

=====

Ministeri y'Urubyiruko n'Imikino ifatanyije na za Orchestri IMPALA n'ABAMARARUNGU, iramenyesha abantu bose bakunda kwidagadura ko yabateganyilije Concert kuli Stade i NYAMIRAMBO kuwa gatandatu taliki ya 3 Nzeli 1983 guhera saa cyenda z'amanywa.

Kwinjira ni amafanga 100 ku muntu.

Ministri w'Urubyiruko

n'Imikino

NDINDILIYIMANA Augustin

Major BEM.

po Biseretse Jeunese
[Signature]



Kigali, le 29 AOUT 1983

N° 2389 /12.08.02

COMMUNIQUE

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec les orchestres IMPALA et ABAMARARUNGU, porte à la connaissance du public qu'il organise un concert au Stade de NYAMIRAMBO Samedi le 3 Septembre 1983 à 15 H00.

L'entrée est fixée à 100 F par personne.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILIIYIMANA Augustin

Major BEM.

po Special Jeunesse
[Signature]



Note au Ministre

Concerne : Organisation des manifestations culturelles dans le but d'approvisionner notre Compte du Ballet National et rentabiliser nos instruments de musique.

En effet, Monsieur le Ministre, la Banque de Kigali vient de nous écrire 2 fois de suite, nous rappelant que notre compte présente toujours un solde débiteur de 27.678 FRW et nous demande en conséquence de régulariser cette situation dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, suite à votre information nous sommes appelés à verser au Trésor Public au moins une somme de 100.000 FRW des recettes par an pour l'amortissement des instruments. Or nous venons de verser au Compte de l'Ordonnateur-Trésorier 75.060 FRW, il reste à verser 24.940 FRW pour atteindre la somme qu'on nous demande.

Pour pallier à cette situation, je propose qu'on organise des soirées dansantes et concerts afin d'avoir quelques recettes et suivant le programme ci-après :

- Samedi 20 Août 1983 : soirée dansante à Zaza avec l'orchestre ABAMARARUNGU
- Samedi 27 Août 1983 : Concert au Stade de Nyamirambo avec les orchestres IMPALA et ABAMARARUNGU
- Dimanche 28 Août 1983 : Concert à Rutongo avec l'orchestre ABAMARARUNGU.
- Samedi 3 Septembre 1983 : Concert à Nyabisindu et soirée à Gitarama avec l'orchestre ABAMARARUNGU.

Pour que cette tournée soit réalisable nous avons besoin de deux véhicules :

- une camionnette TOYOTA pour le transport des instruments.
- Un minibus Coaster pour le transport des musiciens.

Nous aimerions avoir une suite rapide de la présente pour lancer la publicité.

Division Folklore et Loisirs

GAHAMANYI Laurent.

11/8/1983

I T A N G A Z O

Orchestri ABAMARARUNGU ifatanyije na Komini MUGESERA, iramenyesha abantu bose bakunda kwidagadura ko yabateganyiliye igitaramo i ZAZA kuwa gatandatu taliki ya 27 Kanama 1983 guhera saa mbili za nimugoroba.

Kwinjira ni amafanga 250 kuli buli muntu na 400 k'uherekejwe.

Ministri n'Urubyiruko
n'Isikino
NUSUNDIYIMANA Augustin
Major ERM



COMMUNIQUE

L'orchestre ABAMARARUNGU en collaboration avec la Commune MUGESERA, porte à la connaissance du public qu'il organise une soirée dansante à ZAZA samedi le 27 Août 1983 à partir de 20 H00.

L'entrée est fixée à 250 FRW par personne et 400 FRW par couple.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin
Major BM



FICHE DE TRANSMISSION

A : Ministre

Pour suite à donner _____

Pour approbation XX _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

*Communiqué relatif à la soirée dansante
que nous voulons organiser à Zaza samedi 27/8/1983.*

Date : 22/8/83

De : Gahemanyi Laurent
[Signature]



MINISTERE DE LA JEUNESSE
B. P. 1044 KIGALI

C O M M U N I Q U E

=====

Réf . No :

Annexe :

Objet :

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec l'orchestre ABAMARARUNGU, porte à la connaissance du public qu'il organise une soirée dansante à ZAZA samedi le 27 Août 1983 à partir de 20 H00.

L'entrée est fixée à 200 FRW par personne et 300 FRW par couple.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.



MINISTERE DE LA JEUNESSE
B. P. 1044 KIGALI

Réf . N° :

ITANGAZO

Annexe :

Objet :

Ministeri y'Urubyiruko n'Imikino ifatanyije na Orchestri ABAMARARUNGU, iramenyesha abantu bose bakunda kwidagadura ko yabateganyiliye igitaramo i ZAZA kuwa gatandatu taliki ya 27 Kanama 1983 guhera saa mbili za nimugoroba.

Kwinjira ni amafranga 250 kuli buli muntu na 400 k'uherekejwe.

Ministri w'Urubyiruko n'Imikino
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.



BANQUE DE KIGALI

S.A.R.L. B.P. 175 R.C. A 019 Kigali Capital 250 000 000 FRW.

V/réf.:

Kigali, le 26 juillet 1983

N/réf.: SC/MN/CM/4570
Cpte n° 5407

A traiter par	<i>NKULI WYINKA</i>	MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Date entrée:	<i>4/8/1983</i>	
N° Classement:	<i>3224/12.08.02</i>	

Messieurs,

Nous nous référons à notre lettre SC/MN/CM/3931 du 4 mai 1983 et vous rappelons que votre compte ci-dessus présente toujours un solde débiteur de FRW.27.678.-

Voulez-vous prendre toutes vos dispositions pour approvisionner votre compte afin de régulariser cette situation dans les meilleurs délais.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

BANQUE DE KIGALI.-

[Signature]

Rugesera, ce 20/8/1983

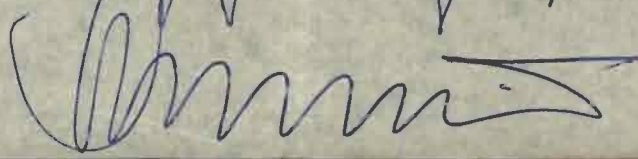
Monsieur le Représentant de
l'Orchestre ABANARARUNGU
KIGALI.

Monsieur,

Après notre entrevue avec un des
membres de votre Orchestre, et suite à la courte lettre vous
adressée en date du 18/8/83, j'ai l'honneur de vous
inviter à Zaza pour y organiser une soirée dansante en
collaboration avec la Commune de Rugesera. La date de
cette soirée est fixée au 27/8/1983. Veuillez remplir toutes
les formalités nécessaires et nous, serons prêts quant à la
salle et l'autorisation du Préfet. Ainsi, nous sommes
d'accord pour la rémunération à vous accorder et de
votre part, nous comptons à ce que vous apportiez les
tickets d'entrée y relatifs, le communiqué sera sur votre
charge et ce, depuis Mercredi, le 24/8/83 et vous prions
de nous expédier les affiches le plus tôt possible.
Nous vous demandons en outre de ne plus nous décevoir
comme antérieurement, et respecter les heures d'ouverture
de la soirée, ainsi qu'une participation de votre part à
plaire le public de Zaza. Sachez également que le
déplacement est de votre part. Ci-joint, je vous
transmets l'un exemplaire du communiqué à
radiodiffuser, vous pourrez ajouter quelque chose si
nécessaire.

Le Chargé des Loisirs en Commune
Rugesera

Le Président de Canton Rugesera
Nseugiyumwa JBaptiste





MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

B. P. 1044 Kigali

Kigali, le

N° 14/12.11

Note à Monsieur 1^{er} Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda

KIGALI.-

N° 0024

AUTORISE

19 NOV. 1981

Monsieur 1^{er} Ordonnateur-Trésorier,

Réf. N° : Recu 30.000 FRW (Trente mille francs)
Annexe : Comme prime pour l'animation
Objet : lors du Sommet de la C.E.P.G.L.
à Gisenyi le 30 et 31 janvier 1982
Pour l'orchestre Impala
SERAGELI Paul
Trésorier de l'orchestre
Le 27/11/1981.

J'ai l'honneur de vous demander d'émettre
une ordonnance de paiement pour un montant de trente mille francs
(30.000 FRW) en faveur de Monsieur RUTAYISIRE Sophonie, Fonction-
naire au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ce montant constitue la prime de l'Orches-
tre IMPALA qui s'exhibera lors du Sommet de la C.E.P.G.L. à
GISENYI le 28 Novembre 1981.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
TRENTE MILLE FRANCS.-

Vu pour vérification approuvé
et enregistré à l'article 17.162.07.00
inscrit sous poste n° 121 du 19 11 81
Kigali, le 19 11 81

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
Félicien CABAZI.-

VISA DU BUDGET CONTRÔLE
DU RWANDA
Kigali, le 19 NOV. 1981

25/11/82